

L'enquête de Robert Lorient en pays picard (1947)

† Jacques Chaurand

Citer ce document / Cite this document :

Chaurand Jacques. L'enquête de Robert Lorient en pays picard (1947). In: Nouvelle revue d'onomastique, n°45-46, 2005. pp. 93-112;

doi : <https://doi.org/10.3406/onoma.2005.1565>;

https://www.persee.fr/doc/onoma_0755-7752_2005_num_45_1_1565;

Fichier pdf généré le 24/05/2024

L'ENQUÊTE DE ROBERT LORIOT EN PAYS PICARD (1947)

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, le regretté Robert Lorient, qui préparait une thèse sur les parlers du département de l'Oise, avait eu l'idée de lancer une enquête par correspondance dans les départements constituant la Picardie administrative (Somme, Oise, Aisne). L'enquête portait sur la microtoponymie. Elle visait essentiellement à dévoiler la grande disparité entre les lieux-dits en patois – c'est-à-dire dans la forme employée couramment à cette époque par les travailleurs des champs dans un bon nombre de villages – et la forme « officielle » lue dans les cadastres et utilisée dans un tout autre contexte. J'ai souvent entendu Robert Lorient se plaindre de la francisation qu'il jugeait outrancière des plans cadastraux du département de la Somme : à lire ces plans, *champ* (plus de 1600 occurrences) serait plus fréquemment employé que *camp* dans le département (169 occurrences dont 3 de « camp de César »). Un nom aussi courant que *qu(e)min* est absent du corpus cadastral où il a été systématiquement remplacé par chemin. On comprend qu'un linguiste aussi soucieux d'opposer la langue « officielle » à la langue réellement observée ait été tenté de corriger l'impression fallacieuse que risque de produire la lecture des formes cadastrales.

Dans la zone picardisante la disparité peut porter sur les sons qui font partie du nom et qui risquent de le rendre méconnaissable si on ne leur substitue pas à bon escient ceux de la forme couramment prononcée à cette époque par les travailleurs des champs entre eux. À cela s'ajoutent des usages morphosyntaxiques qui sont à l'origine de variantes multiples. Le plus répandu consiste dans l'emploi du démonstratif au lieu de l'article défini par lequel commencent fréquemment les lieux-dits. Pour être à même d'apprécier ces divergences, Robert Lorient avait établi un questionnaire qu'il envoyait aux instituteurs et qui comportait, à côté des formes cadastrales la notation du nom « patois ».

De l'enquête effective on n'a retrouvé qu'une partie des produits finis :

1) Les réponses rédigées au village de La Hérelle (60), situé aux confins des départements de l'Oise et de la Somme.

2) Une collection de réponses provenant du département de l'Aisne et qui se répartissent ainsi selon les arrondissements : Laon 181, Soissons 129 Vervins 81, Saint-Quentin 45, Château-Thierry 34.

Le document de La Hérelle livre le questionnaire dans un premier état, semble-t-il. Il comporte six pages. La première contient, en imprimé, l'indication du département suivie de celles de l'arrondissement, du canton, de la commune à remplir par le destinataire. Les quatre premières pages sont consacrées au *Relevé des noms de Lieux-dits anciens et modernes* comme l'annonce le titre. Un avertissement précède la partie consacrée au *Relevé* : il énumère en particulier les personnes auxquelles il faut s'adresser pour effectuer un relevé complet, maire, garde-champêtre, vieux habitants du pays etc. Les pages de relevé sont divisées en trois colonnes :

- La colonne de gauche regroupe les *Noms français des lieux-dits* d'après le cadastre
- La colonne centrale leur Forme patoise ancienne ou moderne
- La colonne de droite, moins large, est réservée à *Nature des lieux-dits*. Des abréviations sont proposées aux utilisateurs : B. bois, M. marécages, T. taillis, S. sablière-marnière... etc.¹.

Les pages 5 et 6 qui constituent la deuxième partie du questionnaire s'intitulent *Questionnaire relatif à la langue populaire*. Un *Avis* rappelle les personnes auxquelles il est indispensable de s'adresser pour répondre aussi exactement que possible et qui figuraient déjà dans l'*Avertissement*. Les questions 1°) à 6°) ont trait à la toponymie ; les questions 7°) et suivantes portent plutôt sur la sociologie et le lexique du patois. Les pages 5 et 6 ont été supprimées dans ce qui semble représenter le deuxième état du questionnaire : aucune date ne peut être fixée pour le questionnaire dans son premier état, mais pour le second, l'année 1947 est attestée par le cachet de la poste ou par une datation placée

dans le document lui-même. Dans le deuxième état du questionnaire on a ajouté en première page quelques consignes relatives à la transcription et à la rédaction des réponses : ne pas se servir pour la transcription de la forme patoise, de *en*, mais, d'après le son, de *-in* ou de *-an* (*ryin*, « rien », *antandre* « entendre »).

Le « petit travail » auquel les destinataires sont invités à apporter le plus grand soin, est annoncé comme devant être « intégré dans une collection de documents scientifiques pour les recherches d'érudition et versé ensuite aux archives de L'Institut Toponymique de France ». Je dois à M. Maurice Lebègue de pouvoir disposer de ce précieux document : je l'en remercie très vivement.

I. Microtoponymie de la Hérelle

56 lieux-dits ont été relevés à La Hérelle. Sur ce nombre, 26 comportent un démonstratif employé en fonction d'article. La forme correspondante du cadastre contient le plus souvent l'article défini, mais dans quelques cas est sans article. Le démonstratif est *ch(e)* devant consonne au masculin singulier, (*ch é*) au pluriel ; on ne relève pas d'exemple au féminin singulier, ni de masculin à initiale vocalique :

1. Au bois là haut : A ch' bos d'in haut
2. Bois du chêne Descroix : Bos de ch'quenne Descroix (le démonstratif précède le déterminant)
3. Chemin vert : Ch' quemin vert
4. Le chêne Descroix : Ch' quenne des Croé
5. Bois du prieuré de Montdidier : Ch' bos de ch' Prieuré d'Montdidier
6. Bois de Chepoix : C h' bos d' Ech' Poix²...
7. Le bosquet : Ch' Bostier (la prononciation ordinaire du groupe *tier* est *-tché*)
8. Le clos : Ch' clos
9. Le grand sentier : Ch' grand sintier
10. Les Cailloux : Ché cailleux
11. Les vignes d'en bas : Ché vignes d'un bo
12. Les chenuevières de Montcrux : Ché canvrières de Montcrux³...
13. Derrière le château : derrière ech' catieux
14. Le château : Ch' catieu
15. Le fond de Chepoix : Ch' fond d' Ech' poé
16. Au chemin de St Marc : Ch' quemin d' St Marc
17. Au chemin de Chepoix : Ch' quemin d'Ech' poé
18. Au chemin de Mory : Ch' Quemin d'Mory
19. Au chemin de Beauvais : Ch' Quemin d' Beauvé
20. Le bosquet de Mory : Ch' bostier d' Mory
21. Derrière les jardins de Montcrux : derrière Ché jardins d' Montcrux
22. Le Pommeré : Ch' Pommeré
23. Le bout de la ville : Ch' bout deul ville
24. Les Chenuevières du bout de la ville : Ché Cannevières deul bout de la ville (la terminaison *-ière* comporte un [è])
25. Les petits pois : Ché tiau poé⁴...
26. Le grand fossé : Ch' grand feussé

Le jeu des démonstratifs est limité à deux formes, orthographiées respectivement *ch'* au singulier et *ché* au pluriel. On voit que le même syntagme peut comporter deux démonstratifs en fonction de l'article :

5. Ch' bos de Ch' Prieuré d'Montdidier
6. Bois de Chepoix : Ch' bos d'Ech' poix

Les toponymes majeurs (commune, hameau de quelque importance) ne sont précédés d'aucun déterminant : Beauvais, Gannes, Montcrux, Montdidier, Mory. Dans cette catégorie vient se placer naturellement La Hérelle, dont le nom « patois » est *Hérelle*, d'où *L' Cavè d'Hérelle*. La mention de 14 microtoponymes a été suivie d'un trait horizontal sans qu'aucune forme « patoise » ait été proposée.

L'enquête de Robert Lorient en milieu picard (1947)

Les féminins pluriels sont précédés de *ché* comme les masculins (*Ché vignes, Ché canvrières*) excepté *Les Pendantes* : *Les Pindantes*. Les féminins singuliers sont précédés de l'article au contraire de la majorité des masculins :

Place de la bête : plache del Bête (*del = de le pour de la* en français)

La Couturelle : L'Couturelle ; la Plaine : *L'Plainne* (les 2 n du nom « patois » sont soulignés, ce qui semble indiquer la nasalisation de ai)

La Gaillette : L'Gaillette.

La vallée Fauquet : L'Valè fautier (la terminaison du déterminé comporte, dans la forme « patoise », un accent grave, ce qui suppose un [ε] ; il en est de même pour la *Cavée d'Hérelle*, et la *Vallée de Gannes* respectivement *L'Cavè d'Hérelle* et *L'Valè d'Gannes* ; la terminaison orthographiée *-tier* est prononcé habituellement [tʃɛ] dans la région.

La menterie : L'minterie

La quennotée : L'quennotée

La Croisette : L'Crésette

La Marigainne : L'Marigainne

Il reste un lieu-dit sans déterminant et d'interprétation difficile :

Paste épluques : il ne semble pas qu'il y ait jamais eu de caverne (*spelunca*) à cet endroit.

La page 5 contient les questions suivantes :

1°) Nom français de la commune (ici La Hérelle)

2°) Nom patois s'il existe : Hérelle (sans article)

3°) Hameaux rattachés avec leurs noms français (et les formes patoises entre parenthèses) : La Plaine (L'Plainne), Ferme du bois de l'abbaye (l'ferme de j'bo d' l'abi)

Pour cette dernière forme nous constatons que le démonstratif ch a été sonorisé en j devant b.

Les questions 4°) et 5°) sont restées sans réponse : « Noms français et patois des cours d'eau baignant le terroir de la commune » ; « Noms français et patois des habitants (Ex. : *Amiénois, Amiénoés*) ».

À partir de la question 6°) sur le nombre d'habitants la microtoponymie est abandonnée pour des informations concernant le patois ; la question 12°) est seule en relation avec l'onomastique : « Quels sobriquets les habitants appliquent-ils à ceux des villages voisins ? » ; elle a suscité la réponse suivante : « Pour désigner les habitants des pays voisins les gens disent : Cheux d'Gannes -cheux d'Seuillers (Ansauillers) »⁵...

Le dépouillement des microtoponymes révèle que, dans cette région, le démonstratif en fonction d'article est très répandu mais qu'il n'est pas absolument systématique et les féminins singuliers en particulier ne paraissent pas touchés par cette tendance

II. Le démonstratif en fonction d'article dans le département de l'Aisne

La plupart des questionnaires remplis proviennent du département de l'Aisne. Ils permettent de recenser le nombre d'exemples de démonstratifs employés en fonction d'article. Le démonstratif en fonction d'article est attesté au nord-ouest du département, dans la partie axonaise du Vermandois (ALPic, pts.82 Beaufort, 95 Thenelles, 105 Saint-Simon) et à l'ouest de la Thiérache (pt.83 Mennevret). Les résultats ont été consignés dans les cartes 9, 11 et 12 du premier volume de l'ALPic : le (chien), l'(horloge), les (jardins). Un seul point est commun à l'ALPic et aux données qui figurent ci-dessous, 95 Thenelles. La forme du démonstratif se caractérise par une chuintante (aux points 83, 95 et 105), par une sifflante ʃ ou ʃ' au pt.82.

D'après l'enquête de 1947, nous avons relevé la chuintante, orthographiée ch, dans :

- 7 points de la partie axonaise du Vermandois : Croix-Fonsomme 9 occ. ; Gricourt 1 ; Jeancourt 5 ; Ollezy 2 ; Omissy 34 (contre 13 occ. de l'article) ; Regny 2 ; Thenelles 9 (cf. ALPic, pt.95)

- 2 points de l'ouest de la Thiérache : Grougis (2 ex. de *ch* au sing, 2 ex. de *ces* au pluriel) ; Tupigny 2

- 1 point de l'ouest du Laonnois (env. de Chauny) : Oignes 14

La sifflante a été relevée dans :

- 7 points de la partie axonaise du Vermandois où elle est orthographiée *s* ou *ç* : Estrées 41 occ. contre 18 d'article ; Fonsomme 1 ; Lesdins 2 ; Neuville 2 ; Serain 12 occ. contre 7 d'article ; Vendeuil 1 ; Villiers-le-Sec 23 (contre 8 microtoponymes sans déterminant et 2 avec article)

- à quoi s'ajoutent à l'ouest de la Thiérache : Hauteville 4 occ. ; Petit Verly 3 ; Vaux-Andigny 2

- et à l'Ouest du Laonnois, dans les environs de Chauny : Caillouël-Crépigny 2 occ. ; Caumont 1 ; Marest-Dampcourt 12 ; Mayot 3.

Le total des points où le phénomène a été relevé dans les lieux-dits s'élève donc à 24. L'axe est, dans cette région, la vallée de l'Oise. Presque tous les points sont situés sur la rive droite ou au voisinage de la vallée même. Celui qui en est le plus distant est Villers-le-Sec (localement Villers-Sec) à 4 km5. Nulle part le plan cadastral n'a tenu compte de cet usage, abandonné à l'oralité et versé, selon le cadre de l'enquête, dans la colonne 2 (« forme patoise ancienne ou moderne ») en face de la colonne 1 (« Nom français des lieux-dits d'après le cadastre »). Dans la plupart des cas, l'informateur n'a eu qu'à substituer à l'article, marque de la forme officielle écrite, le démonstratif marque de la forme orale. Les choses ne sont pas tout à fait aussi simples dans le détail : à Ollezy les deux lieux-dits dont le nom commence par un démonstratif dans la langue locale sont tout à fait différents de ceux qui figurent sur le cadastre : *Le bosquet de Cugny* correspond à *Ches morneux* et *La pelle à four* à *Ch'Cailleu*. Plusieurs générations de lieux-dits ont pu interférer.

On passe facilement de *La vallée de La Chapelle* à *Ch'camp del Capelle* à Croix-Fonsomme mais on reconnaît un caractère patois à tous les éléments du deuxième syntagme, alors que le premier est parfaitement banal et français à la fois. Il arrive que l'indication du nombre ne soit pas transférée d'une colonne à l'autre : ainsi à Estrées *Les Pronniers*, c'est-à-dire « les pruniers » un pluriel, devient *s'Pronnier*, un singulier ; inversement, à Jeancourt, *La Tuilette*, un singulier, devient *Ché culette*, un pluriel. Les couches de lieux-dits semblent avoir pris naissance et s'être transmises indépendamment. Le même référent est à la base de deux appellations pratiquement synonymes, *La Croix* et *éch Calvaire* à Jeancourt. Au Petit Verly, chacun des lieux-dits véhicule une information différente : *Les grands arbres* introduit un adjectif qualificatif quand *s'carré* d'arbres retient une disposition de l'ensemble. L'indication d'une mesure, selon le cadastre : *Le demi-muid*, cède la place à un surnom patois, *s'flamique*.

L'informateur de Mayot note, parmi les traits qu'il qualifie de « patois » l'emploi de *ces* pour *les*, ex. : *Ces joints* pour *Les joints* (joints équivaut peut-être à « joncs ») ou « Ces champs Catherine » pour « Le champ Catherine » (on note qu'à un nom au singulier, correspond un pluriel), et il termine son propos : « enfin à la suite d'un fait survenu récemment : la superposition à l'ancien nom, d'un vocable nouveau (l'ancien restant très connu et très usité. Ex. : *Le champ Catherine* appelé également aujourd'hui « Ces trous à bœufs » : ce qui fait notre troisième exemple de démonstratif. On remarque que l'emploi du démonstratif n'est pas un indice chronologique, puisqu'il apparaît dans le « vocable nouveau ». Il est d'autre part impossible de savoir quel est « l'ancien nom ». On lit dans la case *Autres indications* (n°18) : « Ces trous à cailloux », anciens lieux d'extraction de cailloux (dans les prés), aujourd'hui pleins d'eau et ayant du poisson (suite de crues) ». Le syntagme ne renvoie à rien dans le discours précédent et pourrait représenter un nouveau lieu-dit (ce qui ferait le quatrième). *Trou* est, dans cette région, un synonyme possible d'étang ou de grévière ; le déterminant rappelle un état antérieur.

Le statut de lieu-dit, intermédiaire entre celui de l'appellatif et celui de nom propre, est évidemment favorable à l'emploi du démonstratif là où son emploi devant les noms du vocabulaire a été généralisé. Une enquête un peu plus en profondeur aurait sans doute fait surgir à cette époque un bien plus grand nombre d'exemples.

Les formes :

a) Les formes à chuintante

Le démonstratif masculin singulier a la forme [ʃ] écrite *ch* devant un nom à initiale consonantique. Ex. :

- Le trou à l'eau : *ch'treu* à ieu, Croix Fonsomme

L'enquête de Robert Lorient en milieu picard (1947)

- Dans la section dite du village, *ch' flo(t)* désigne l'abreuvoir, Gricourt
- Au bois de Morraïne : *ach' bois d'Morraïne*, Jeancourt
- Le bout de Boyenval : *ch' bout de Boyenval*, Thenelles (selon une glose de l'informateur *bout* équivaut à « bois »)

- Le long bœuf : *ch' long beu*, Regny
- Le bois de Bertry : *ch' boes de Bertry*, Tupigny

Démonstratif pourvu d'une prothèse vocalique. Ex. :

- Le Buisson : *éch' Busson*, Jeancourt
- Le jardin Pierrot : *ech gardin Pierrot*, Jeancourt
- Le Tourret : *ech Tourret*, Jeancourt
- Bois Monsieur : *ech' Bois Meussieu*, Jeancourt
- Le vieux fort : *éch viu fort*, Omissy
- Trou à Renard : *éch treu à Renart*, Omissy

Devant un féminin : la plaine du gué : *éch plaine du guet*, Thenelles

Au pluriel le démonstratif a la forme *ché(s)*. Ex. :

- Les greniers : *chés Guergnie*, Omissy
- Entre trois chemins : *entre ches trois qu'min*, Omissy
- Les longs boyaux : *ches longs boi'eux*, Omissy (boyau désigne un champ long et de peu de largeur)

Devant un nom à initiale vocalique ou devant un féminin le démonstratif est du type *chele* souvent réduit à *chl*. Ex. :

- L'épinette : *ch' l'épinette*, Omissy et Marest-Dampcourt (où prédomine toutefois le type à sifflante)
- L'arbrisseau : *chl' arbrisseau*, Thenelles
- La Garenne à ronces, *ch'el Garenne à ronces*, Thenelles
- La Croisette : *ch' el' Croisette*, Thenelles

Avec prothèse vocalique : l'orme : *éch l'Ourme*, Omissy

Quand le syntagme se compose d'un déterminé suivi d'un déterminant on peut trouver deux occurrences successives de démonstratif :

- Riez des Coquins : *szériés d' ché Coquins*, Omissy (le déterminé comporte un démonstratif à chuintante, le déterminant un démonstratif à sifflante)
- Rue des Vignes : *ch' el rue d' ches veignes*, Thenelles (selon l'indicateur « coteau jadis couvert de vignes »)

b) Les formes à sifflante :

Le schéma de répartition des démonstratifs à sifflante est tout à fait parallèle, mais nous avons aussi *celle* devant des féminins à initiale consonantique.

A Estrées le nom *qu'min* « chemin » déterminé par le nom des utilisateurs ou suivi du lieu où conduit le *Chemin* est systématiquement accompagné du démonstratif. Ex. :

- S'k'min dcs Huguenots, s'k'min d' Bellicourt, s'k'min del slékielle (Chemin de l'Echelle), chemin de Saint-Quentin, s'k'min d'Saint-Quentin.
- Le trou à pourceaux : *s' treu à poucieux*, Estrées
- Le Corbinguevaux : *s' corps d'un g'veu*, Estrées (*G'veu* est le nom patois de « cheval »)
- Sous le moulin : *pas dzou s'moulin*, Serain
- Chemin de Beaurevoir : *s' c'min d' Biervoi*, Serain⁶...
- Chemin de Prémont : *s'c'min d' Preumont*, Serain
- Le Quesnay : *s' quesnot*, Haute ville (Quesnot peut correspondre à Quesnoy)
- Les Cavins : *s' Cavain*, Marest Dampcourt (pluriel vs singulier)
- Les gras Pourceaux : *s' gros Pourcheux* (id.)

Avec une prothèse vocalique, [ɛ s] écrit *èce* ou *ès* :

- Le Chapeau : *èce capieu*, Villers-le-Sec
- Buisson de Séru : *èce buisson d' Séru*, Villers-le-Sec

- Le Chemin de Caranton : èce chemin de Cranton, Villers-le-Sec
- La terre forte : èce terre forte, Villers-le-Sec
- Le Chemin vert : ès qu'min vert, Marest Dampcourt

Pluriel :

- Derrière les prés : par drière ces prés, Estrées
- Les hauts jardins : ces heu gardin, Estrées
- Les Gueules : ces gueules, Neuville
- Chemin des Folies : s' c'min d'el Folie, Serain (au pluriel correspond un singulier)
- Pré des moines : pré de ces Moines, Caumont
- Les longues raies : ces longues roies, Villers-le-Sec
- Fosse à loup : ces fosses à leu, Villers-le-Sec
- Les cavins : s' cavain, Marest Dampcourt (pluriel vs singulier)
- Les Campeaux : ces campeaux, Marest Dampcourt
- Les royarts : ces rouéïar, Marest Dampcourt

Devant un nom à initiale vocalique ou devant un féminin *sl* ou [*sel*] écrit *celle* :

- L'arbre de Nauroy : s'l' arbre ed Nauroai, Estrées
- La haie Hélène : s'l' haie Hélène, Estrées (l'h de haie est « muet »)
- Le haut chien : s'leu quien (plateau), Serain
- La borne trouée : celle borne trouée, Villers-le-Sec
- La maye : celle maye, Villers-le-Sec. (glose : en forme de maye)
- L'auditoire : s' lauditoire, Villers-le-Sec
- Carrière de Lucy : celle carrière de Lucy, Villers-le-Sec
- Le riez à corbeaux : sl' ériez à corbeau, Petit-Verly

Jeu double :

- Chemin de l'Echelle : s'k'min del slékielle, Estrées (à lire probablement : sk'min de slékielle)
- Ruelle du garde : èce Ruelle d'èce garde, Villers-le-Sec

III. Quelques traits picards ignorés par la microtoponymie cadastrale

L'emploi du démonstratif en fonction d'article n'est pas le seul trait à n'être pas pris en compte dans la microtoponymie cadastrale. Quelques autres n'y sont généralement pas consignés alors qu'ils étaient d'usage courant selon la tradition orale.

1) Maintien de k dans le groupe k + a étymologique. Ex. :

- *camp* pour champ :
 - Champ Ballant, Camp Ballant, Montigny en Arrouaise
 - Champ Mahomet : camp Mahomet, Omissy
 - Le Chataignier Pasques : le Catignier Pasques, Saint-Nicolas aux Bois
 - Bois charbonnier : bois Carbonnier, Mennessis
 - La Chaudière : l'Queudjère, Serain

Cependant, la forme cadastrale est parfois Les Caudières comme à Montigny-en-Arrouaise et à Noyales (en patois Les Queudières)

- el keuchette pour la Chaussette à Estrées
- g' veu pour Cheval à Estrées et Q' veu à Vendhuile : (la fosse aux chevaux = aux qu'veu)
- *Qu'min* pour chemin :
 - S' k' min d' Bellicourt, Estrées
 - Le k'min Saint-Martin, La Flamengrie
- *Quien, Quiin* pour chien :
 - S'leu quien, pour Le haut Chien, Serain
 - L' terre à quien pour La terre à chien, La Flamengrie
- 2) c + e, i étymologiques a pour aboutissement une chuintante :

Le poncheux à Seboncourt, La Voie de Ponchaux (Cf. La courte voie de Ponchaux) à Joncourt-Wiancourt : dans ces deux cas le plan cadastral a tenu compte de l'évolution du parler local, ce qui ne s'est pas fait pour les exemples de *Ponciau*, ou *Ponceau*.

- Anchin, en heut d'Anchin : terres cultivées sur le plateau à Serain ; la leçon cadastrale est Encinet

- La vallée Cheuchelle à Vendhuile correspond à la Vallée Sausselle du cadastre, c'est le traitement de la deuxième syllabe qui a entraîné l'existence de la chuitante initiale

- Chu l'plache, « Sur la place » à Omissy, *plache* « place » désignant un terrain communal

3) Le traitement des groupes *au*, *eau*, en *eu*, *ieu* est très répandu dans tout le nord du département. L'un des seuls exemples retenus par le cadastre est *Le Poncheux* pour *Le Ponceau* à Seboncourt, glosé « petit pont ». Un ruisseau, affluent de la Brune, et un moulin à eau situé sur le territoire de Burelles s'appellent *Le Ponceau* d'après le cadastre mais la forme « patoise » était *Le Poncieu*. Exceptionnellement à Tupigny (Toupigny) le cadastre offre *gleuart* et non *glauart*. On est passé de *o* à *eu* dans quelques cas ; nous en remarquerons quelques-uns dans le relevé suivant :

- Les Muterlots : les Mutérieux, Amigny-Rouy
- Les beuriaux : les burieux, Caillouël – Crépigny (les « tas »)
- Le rideau Ferré : le rindieu Ferré, Caumont (le « talus »)
- Les cailloux : les cailleux, Hamégicourt (forme très répandue, qui alterne avec *cailloux* au nord-est du dépt.). On retrouve *Les Cailleux* à Raillimont et à La Flamengrie entre autres
- Pâturage Leuhette : Pré Yeurette, Hamégicourt
- Les Vauxelles : les Veucelles, Hamégicourt
- Croix chameu : Croix chameu, Hamégicourt (chameu est un anthroponyme attesté dans la région)
- Le Moligneau : l'Moligneu, La Flamengrie
- Le Chêne Hiraut : le Chêne Hireu, La Flamengrie
- Le pré Trugneau : le Pré Trugneu, La Flamengrie
- Le marteau : le Marteu, La Flamengrie
- La Place Caillou : la place Cailleu, La Flamengrie
- Les terres à veaux. : les terres a veux, La Flamengrie.
- Toulifaux : Touléfeu, Liez (en français *Tout li faut* désigne une maison où manque tout ce dont on a besoin). À Parfondeval le cadastre porte *Touliffaut* qui correspond à la forme locale *To li ffaut*.
- Le clos Brulé : cleu Brulé, Liez (de même *s'cleu Bègue* à Marest-Dampcourt)
- La fosse Marquette : la feusse Marquette, Liez
- La motte : el meutte, Marest Dampcourt
- La chaussette : el queuchette, Marest Dampcourt
- Les Hameaux : Hameux, Marly-Gomont
- Le Saussois : le Seussois, Marly-Gomont
- Rue d'en Haut : rue d'en heut, Marly-Gomont
- La ruelle des Veaux : Veux, Marly-Gomont
- Béchaué : Bécheué, Marly-Gomont
- Le poteau : le poteu, Marly-Gomont
- Les Caudières : Les queudières, Montigny-en-Arrouaise
- Le fond des chênots : Les chênieux, Morgny-en-Thiérache (ce qui suppose « Les chênoux » à la base)
- Bois de Bauvois, Plat de Bauvois : Beuvois, Nouvion et Catillon
- La glaux : L' gleux, Nouvion et Catillon
- Les Caudières : Queudière, Noyales
- La chaussette : cheu-selle, Noyales
- La caillouée : La cailleuée, Noyales
- Le larry Crie-haut : crie heut, Noyales

- Le four à chaux : cheu, Noyales
 - Le haut : l'heu, Oignes
 - Au de là de l'eau : à delà ieu, Ohis
 - L'eau Wiche : L'ieu wiche, Ollezy
 - Le noyau : l'noyeu, Raillimont
 - Haut d'Ensinet : an heu d'Anchinet, Serain
 - Le Haut chien : sleu quien, Serain
 - La vallée Plateau : la vallée Platieu, Vendhuile
 - La vallée Sausselle : Cheuchelle, Vendhuile
 - La vallée aux chevaux, la fosse aux chevaux, aux q'veu, Vendhuile
 - Le Champ à luzeaux, à luzieu, Vendhuile
 - De là l'eau : pa d'la yeu, Vendhuile
- 4) Enfin l'ancien groupe eu apparaît réduit à u comme il est régulier en picard :
- Le Vigneux, Ch' Vignu, Croix Fonsomme
 - La socque de tilleul : s' soc ed tillu, Estrées (socque = souche) (on rapprochera tillu pour tilleul à Marle, Montigny-en-Arrouaise, Renansart)
 - La garenne de Fiulaine : la garenne de Fiulaine, Neuville
 - Le vieux moulin : s' viu moulain, Marest Dampcourt
 - Le vieux moulin : s' viu meulin, Serain
 - Le petit rieu : tchot riu, Nouvion et Catillon
 - La fontaine Dieu : -----Diu, Regny
 - Le Heury : L'Uri, Regny
 - Le feu de joie : fû de joué, Vendhuile

La colonne 2 du répertoire où nous avons puisé ces formes était intitulée *Forme patoise ancienne et moderne*, et le titre même invitait à s'interroger sur le « patois ». Dans le nord ouest du département, bon nombre de correspondants ont donné de bon cœur les appellations patoises des lieux-dits ; ailleurs beaucoup d'entre eux ne parlent du patois que pour en nier l'existence.

L'Île-de-France est évoquée plusieurs fois dans le Soissonnais comme le pays où la langue est pure : ainsi à Merval le correspondant qui est instituteur écrit : « Les lieux-dits sont dits en français, sans déformation (fin de l'Île-de-France) ». À Révillon l'informatrice (Melle Croizat, institutrice) s'exprime ainsi « Révillon était situé dans l'ancienne province de l'Île de France, le français y est assez pur, le patois n'existe pas ». Ce que dit l'informateur de Vieil Ancy n'est pas très différent : « Le village est situé à la limite de l'Île de France où le français est à peu près pur et il n'y a pas de forme patoise ».

Le constat négatif a été parfois précédé de recherches, c'est ce que nous apprend l'instituteur de Venizel : « Les anciens plans de la commune ont été consultés, la dénomination des lieux-dits est la même que celle qui a été indiquée ci-contre (c'est-à-dire dans la colonne 1 *Noms français des lieux-dits d'après le cadastre*). Le maire, le garde-champêtre, les vieillards de la commune ont été consultés en vain ; ils ne m'ont apporté aucun renseignement susceptible de donner la forme patoise des lieux-dits d'après le cadastre. Tous s'accordent à dire que la dénomination actuelle a toujours été usitée. La nature des lieux-dits est rigoureusement exacte. Les termes *landes* et *friches* ne sont pas en usage dans le parler rural de la commune. La forme locale est *savart* : un lieu-dit porte ce nom ». Nous lisons effectivement dans le relevé, *Les Savarts* terrain qui se partage entre prairie et terre cultivée. Nous lisons toutefois aussi *Les prés des Landes*, P.B. (= prairie, bois)

Les destructions de la guerre 1914-1918 qui n'ont pas épargné les archives communales sont souvent rappelées. L'informateur de Cramaille a fait un petit historique des documents cadastraux de la commune : « Les anciens cadastres se rapportant au terroir ont été détruits lors de la guerre 1914-1918. Le plan fut reconstitué d'après les anciennes copies et plans d'arpentage recueillis par le géomètre de Fère en Tardenois. Une révision du cadastre a été faite en 1933 et un nouveau plan a été établi. Pour le remembrement, les lieux-dits s'appliquant à de petites parcelles furent supprimés et prirent la dénomination des plus grandes parcelles voisines. Il n'y a pas de noms en patois dans les lieux-dits ».

Suit le cadastre actuel datant de 1933. L'intitulé des colonnes 1 et 2 a été modifié en l'occurrence : *Lieux-dits du cadastre – Lieux-dits ne figurant pas au cadastre*. À en juger par le document, c'est un cadastre absolument renouvelé qui voit le jour en 1933.

IV. Termes topographiques (anciens ou modernes) en usage dans le parler rural de la commune

Nous examinerons maintenant les questions qui figurent dans la deuxième moitié de la p.4. 17 questions se succèdent. Après une caractérisation très générale, deux ou trois formes sont proposées aux informateurs. Ils ont la charge de souligner celles qui leur semblent adaptées ou d'ajouter s'il y a lieu la forme locale. Nous avons reproduit le libellé exact de chaque question qui précède ainsi les réponses envoyées par les correspondants. Le n°18 a pour titre *Autres indications* et complète le questionnaire de façon moins directive.

Question 1 – Terre pierreuse, peu fertile (garipène, garigue, gayole, garouille ou...)

- SAINT-QUENTIN : marnette, 13 occ. (+ marlette 2 + malle (= marle) + marne 1 ; blanc 6 ; cronette 1

Aucun des mots proposés par le questionnaire n'a été accueilli à l'exception d'un exemple de *garouille*

- VERVINS : garouille 5 ; garipène 1 ; gariolle 1 ; galère 1

- LAON : gaillolle / gayole 7 ; galipe 4 ; garigue 5 ; gagnole 2 ; galope 1 ; garipène 1 ; garipette 1 ; garouille 1. Blanc(s) 5 ; cran 4 (craneux 2) ; croyette 3 ; (croyes1, crayon 1) ; rocailleux 2 ; rocaille 1 ; roqueuse 1 ; roqueuse 1 ; savar 3 ; maroyette 1 ; terre à boucan 1 (Vesles et Ct) ; terre à liards 1 ; terre gréveuse 1 ; terre grise 1 ; trio 1

- SOISSONS : Galipe 27, garigue 1 ; garipe 1 ; gailloche 1 ; galène 1 ; grailluche 1 ; garet 1 (Saint-Christophe à Berry) ; greuette 1

- CHÂTEAU-THIERRY : galipe 4 ; galipette 3 ; garigue 2 ; galène 1 ; pierri1 (2 ex. de pierrerie au cadastre)

Question 2 – Terre en friche (ryé, savar ou...)

- SAINT-QUENTIN : ryé (riez) 9 ; savar 8 ; jacquière 3 ; gatière 1 ; (+ quakière 1)

- VERVINS : ryé (riez) 19 ; friche 9 (+ fruche 1) ; larris 1

Poursuite 3 et gachère 1 sont dus à une confusion avec la question 3 ; arrouaise 1 (Wassigny, du nom de l'ancienne forêt très progressivement défrichée)

- LAON : ryé (68) et savar (69) sont à peu près à égalité ; les indicateurs hésitent entre l'un et l'autre (8 points). *Erye* est une variante de *ryé* avec prothèse vocalique 3 ; terre en ryé (2) terre à ryé (1) constituent une série d'autres variantes. *trio* 17, est attesté à l'est – *leches* (pl.) représente un tout autre type (terre marécageuse)

- SOISSONS : savar 90, ryé 5, larris 4

- CHÂTEAU-THIERRY : savar 25 ; friches 2

Question 3 – Terre labourée, mais non ensemencée, guéret (varé, waré, garé ou...)

- SAINT-QUENTIN : jachère 5 ; poursuite 5 ; guéret 4 ; labour 3 (var. labour 1, galipe 1)

- VERVINS : guéret 6 ; poursuite 5 ; versaine (versane 1) 4 ; arrouaise 1 (Wassigny ; jacquière 1 ; jachère 1 ; labour 1 ; triot 1

- LAON : versène 23 ; guéret 16 (garet 1 + varet 1), poursuite 12 ; jachère 8 ; gachère 5 ; terre de couvraine 1

- SOISSONS : jachère 10 ; guéret 7 ; gach(i)ère 6 ; varet 1

- CHÂTEAU-THIERRY : jachère 8 (gachère 1) ; guéret 3 (garet 2) ; terre labourée 1

Question 4 – Terre compacte, dure à travailler (cloître, clâtre ou...)⁷

- SAINT-QUENTIN : clâtre 10 ; glaise 2 ; terre forte 2 (= forte terre 1) ; poteresse 1 ; terre à pipe 1 ; rougeron 1

- VERVINS : glaise 5 ; clate 1 + clâtre 2 + cloître 1 = 4 ; potasse 2 ; hardille 1 (argile) ; rougeronneuse 1 ; terre forte 2 ; tillache 1

- LAON : clate 22 (+ claque 3, cloître 3) ; terre forte 12 (forte terre 1) ; rougeron 5 (terre rouge 3, rougeon 1) terre de chien ; terre durte 1 ; t. à attraper les singes par la queue 1 ; rèche 8 ; terre forte 8 ; terre rude 2 ; galipe , 2 ; grève 1

- SOISSONS : cloître 9 (clatre 4), rougère 8, terre forte 8, terre rude 2, galipe 2, grève 1
- CHÂTEAU-THIERRY : cloître 6 ; grève 3 ; galène 1 ; galipæ 1 ; rougette 1 ; rougière 1 ; terre amiteuse 1 (au sens de « collante »)

Question 5 – Terre humide (noue, terre nweyante, yeuiche ou...)

- SAINT-QUENTIN : yeuiche 13 (dont 1 var. yoiche) crute 1. terre nwéyante 1 ; terre froide 1 ; terre humide 1

- VERVINS : crue 2 (= var. crute 2 ; curie 2 ; crutin 2 ; cru 1) ; flonjar 2 ; terre fraîche 1 (terre frèque 1) ; terre nwéyante 2 ; meud 1 ; pachy 1 ; seussois 1 (= « terres à saules ») ; sursin 1 ; terre veule 1

- LAON : yeuiche 9 (var. yeuisse 2) ; noue 6 (dont 1 var. moue 1 ; fraîche 3 (+ terre fraichatre 2 ; fraichon 1) ; glaux 2 ; terre crue 3 ; terre nwéyante 3 ; brandviau 1 ; brouseau 1 ; claque 1 ; mouète 1 (« moite ») ; meuhard 1 (meu = « mou ») ; noyeu 1 ; terre bourgeante 1 ou burgente d'eau 1 ; glaise 1 ; molle 1 ; moyante 1 ; pourrite 1 ; veule 1

- SOISSONS : noue 5 ; fraichi 3 (fraiche 2, fraichon 2) ; flongear (sic) 2 ; yeuiche 2 ; galipe 1 ; marais 1 ; moue 1 (noue ?) ; pré 1 ; terre blanche 1 ; (terre) énuée 1

- CHÂTEAU-THIERRY : noue 5 (avec les gloses « nom donné aux fossés dans les marais » Neuilly – St-Front, et fossé – collecteur : Belleau) ; crouillère 1 ; fonds (les) 1 ; fraîche 1 ; glape 1 ; marais 1 ; moue (ou moie) 1 ; terre néyante 1

Question 6 - : Terre accidentée (crinquagne, montène ou...)⁸

- SAINT-QUENTIN : larris 10 ; crinquet 4 (+ crinquagne 1 et crinquète 1) ; montène 2 (+ montane 1) ; en côte 2 ; camp bossu 1 ; falise 1 ; montaval 1

- VERVINS : montène 5 (+ montagne 1) ; grimpette 4 ; larris 3 ; en côte 1 ; deversant 1 ; dos d'âne 1 ; heule 1 ; roque 1

- LAON : crinquet 8 (+ criquet 4, crinquagne 2, crinquette 1) ; larri 7 ; côte 3, coterelle 1 ; rampe 3 ; frète 2 ; grimpette 2 ; hurée 2 ; montagne 2 + montène 1 ; pendrouille 2, pente 2 ; mutte 1 ; radeau 1 ; terre grimpante 1

- SOISSONS : crinquet 8, en côte 7 ; montagne 6 (+ montène 2 + montinette 1) ; pente 4 ; galipe 3 ; lari 2 ; rigole 2 ; grimpette 1 ; plein 1 = « plateau » ; raidillon 1 ; raidon 1

- CHÂTEAU-THIERRY : côte (en c. 5 + La Côte 1) ; grimpette 3 ; pente 3 ; crinquet 1 ; hurée 1

Question 7 – talus, « rideau » (rideau, rindieu ou...)

- SAINT-QUENTIN : frette 10 ; rideau 3 (+ ridieu 4, rindieu 1) ; uré 2 (+ urieu 2) ; ryon 1, riyon 1

- VERVINS : hurée 12 ; frette 4 ; heule 4 (+ haule 1) ; rideau 2 (+ ridiau 4 + rindieu 3) ; huriau 1 (+ hurieu 2) ; talus 5 ; crinquet 1, grimpette 1, larris 1, raidon 1, rampagne 1

- LAON : horle 15 (+ var. holle 2 + var. heurle, heulle 9, + orlet 5) ; rideau 12 (+ ridieu 1, rideu 1, rindieu 1) ; rillon 5 (+ rayon 1, raillon 1) ; hurée 5 (+ hurieu 1, hurette 1) ; talus 5 ; crinquet 2 ; bordure 1, butte 1

- SOISSONS : (h)orle 14 (+ horlet 4) ; rayon 10 (+ rillon 5) ; rideau 3, rindieu 2 ; talus 2 ; frette 1, huriau 1

- CHÂTEAU-THIERRY : raidon 6 ; talus 6 ; heurt 1 ; rideau 2 ; raidon 1

Question 8 : chemin bordé d'arbres (drève ou ...)

- SAINT-QUENTIN : avenue 2, pessier 1 (Mont d'Origny)

- VERVINS : allée 1 ; charmille 1, chemin vert 1 ; drèvière 1 (Vénérolles)

- LAON : allée 4 ; drève 3 ; cavée 1, chemin vert 1, fosse 1, roète, rouettel, routy 1, voyette 1

- SOISSONS : allée 4

- CHÂTEAU-THIERRY : allée, laye, layon, chemin vert, laie, layon, sous-bois 1

Question 9 – creux, vallon, ravin (gatte, terre en gatte, cavée, ou...)

- SAINT-QUENTIN : cavée 9 (+ cavin 2, cavan 1) ; ravin 3, chevée (Richemont) 1, chévée 1, devers 1, fossel, maie, montaval 1, riez 1, royard 1, vallée 1

- VERVINS : cavée 16, cavin 2 ; fond 1 ; larris 1 ; ravin 1

L'enquête de Robert Lorient en milieu picard (1947)

- LAON : cavée 21 + cavin 1 ; fond 9 + bas-fond 1 ; flonjar 4 + fonjar 2 ; cuve 1 ; gatte 1 ; gorge 1 ; may 1

- SOISSONS : cavée 4 (+ cave 3, cavié 1) ; vallée (+ val 1, valeille 1) ; creux 2 ; fond 2 (fond de va 1) ; fosse 2 ; gorge 1 ; orlet 1 ; raveau 1 ; ravin 1

- CHÂTEAU-THIERRY : cavée 4 ; ravin 4 (ravaine 2) ; culée 1, effondrilles 1, fosse 1, fossé 1, vallon 1

Question 10 – sentier en côte, raidillon (crinquet ou...)

- SAINT-QUENTIN : crinquet 25 ; raidillon 6 ; voyette 2 ; sentier 1

- VERVINS : crinquet 17 (+ criquet 3) ; grimpette 10 ; raidillon 7 ; crête 1, eurillon 1, frète 1, voyette 1

- LAON : crinquet 43 (+ criquet 7) ; raidillon 25 ; sente 4 ; voyette 4 (+ voyeu 4, voyu 1, Liesse) ; chaintiy 1 (= sentier à Marest-Dampcourt), coup de cul 1, ruelle 1

- SOISSONS : crinquet 33 (+ crinquye 1) ; grimpette 3 ; côte 1, larris 1, raidon 1, routis 1, sente 1

- CHÂTEAU-THIERRY : crinquet 9 ; grimpette 3 ; raidillon 3, raidon 1, talus 1

Question 11 – Motte de terre (roque, waroque ou...)

- SAINT-QUENTIN : motte 29 (100%)

- VERVINS : roque 29 (+ waroque 1, Bernot, roquette 2) ; bloche 2, muterne 2, bloutte 1, brette 1

- LAON : roque 80 ; bloute 58 ; butte 1, hutieux 1, meute 1, motte 1, miternan 1, muternan 1, muterne 1

- SOISSONS : bloute 48 (+ mloute 2) ; roque 9

- CHÂTEAU-THIERRY : roque 6 ; bloutte 3 ; motte 2

Question 12 – Mare, abreuvoir (flo, wé ou ...)

- SAINT-QUENTIN : cheué 14 (+ swé 2) ; flo 4 (flou 4) ; mare 2 ; abreuvoir 2 (+ abruvoir 1) ; glaue 1, treu 1, wé 1

- VERVINS : fosse 15 ; wé 6 (+ houée 1) ; abreuvoir 3 (+ abruvoir 1) ; gué 3 ; mare 3 ; bac 1, étang 1, flaquée 1, fontaine 1

- LAON : gué 43 (+ wé 3) ; mare 6 ; fosse 5, abreuvoir 6 (+ abreuvoi 3, abruvoir 1) ; bac 1, chwé 1, flo(t) 1, fosse 1, marette 1

- SOISSONS : mare 23 ; gué 8 ; abreuvoir 6 ; beue 1, boubier 1, cabinette 1, fosse 1, fossé 1, trou d'eau 1

- CHÂTEAU-THIERRY : fosse 4 ; gué 4 ; mare 4 ; abreuvoir 2 ; flo 1, glaci 1, puisard 1, vez 1

Question 13 – Colline, coteau, hauteur (turiau, dêve ou...)⁹

- SAINT-QUENTIN : butte 1, falaise 1, frète 1, hauteur 1, moët 1, mont 1, montène 1

- VERVINS : montagne 3 ; butte 3 ; cote 3 (coteau 1) ; turiau 3 ; hauteur 2 ; copecul 1, frette 1, hurillon 1

- LAON : butte 11 ; montagne 10 ; côte 3 (+ cotieu 1, côtelette 1) ; turiau 2 ; combe 1 (= « comble ») ; coupette (à la) 1, crinquet 1, frète 1, haule 1, hurée 1

- SOISSONS : montagne 4 ; mont 3, côte 2, coteau 1 ; grimpette 2, hauteur 2 ; terme 2 ; plateau 2 ; plaine 1, turiau 1

- CHÂTEAU-THIERRY : côte 4 (dont 1 « la côte ») ; butte 2 ; colline 2 ; coquelette 1 ; hurio 1

Question 14 – Boubier, flaque d'eau, boue (raques, beue ou...)

- SAINT-QUENTIN : bourbe 7 (+ boubier 2, bourbi 1) ; glau 3 (+ gleu 2 d'eau, d'eu) ; beue 2 ; flaque 1, flaquet 1, meu pas 1 (Savy), roiard 1

- VERVINS : bourbe 9 (+ boubier 4, boubieu 1) ; flaque d'eu 4 (+ flaque d'ieu 2) ; gleu 1 (+ gleu d'ieu 1, gloart 1, gleuette 1) ; dache 2 ; fosse 2 ; bouillasse 1, flonjar 1, mare 1, ouache 1

- LAON : bourbe 14 ; gloy 12 (+ gleu 8, glo 4, gleuhar (d) 1) ; raques 6 ; wache 5 (à l'est), beue 4 ; mazée 1, rouillée 1 : (terrain marécageux)

- SOISSONS : raques 12 (+ aragues 2) ; flaque d'eau 5 (+ flaque 1) ; bourbe 4 (+ boubier 1) ; beue 2 ; gadoue 2 (gadouille 2) ; marais 1, pré foireux 1, mare d'eau 1

- CHÂTEAU-THIERRY : bourbier 3, raques 3, gadoue 2 ; azoi 1, badrée 1, bouillasse 1, fraichi 1, madrée 1, regard (source) 1

Question 15 – Sentier, petite « sente » (Vwéyète, pyésinte ou...)

- SAINT-QUENTIN : voyette 15 ; vwéyète 7 ; voiette, voïette 3 ; vwoyète 2 ; pied-sente 1, pyésinte 1, sente 1, voyeu 1

- VERVINS : voyette 19 (+ vwéyète 6 + voyète 3 + voiette 3 + woyète 2 + vwoyète 1) ; pyésinte 11 (+ piedsente 5, pyésente) ; sente 3 ; ruelle 2 ; routillon 1 ; royette 1

- LAON : voyette 47 ; vwéyète 18 (il arrive que vwéyète soit souligné mais que voyette soit ajouté à la main) ; wéyète 2 ; volliette 1 (+ voye d'éteule 1) ; sente 16 (+ pyésinte 6, pyésente 1, sinte 1) ; ruelle 4 ; passe 1, passette 1, ruiau 1, sentyi 1 « sentier ».

- SOISSONS : sente 33 ; voyette 3 (+ voyeu 1, vwéyète 1) ; pyésinte 1 (+ piésente 1), roalette 1 (équivalent à ruellette, la ruelle pouvant désigner localement un chemin de terre)

- CHÂTEAU-THIERRY : sente 7 ; ruelle 1 ; voyette 1

Question 16 – Petit terrier, jouette, juète ou ...)

- SAINT-QUENTIN : jouette 8 (+ juète 1) ; creute 2 ; tiot terrier 1, treu 1, terrier 1

- VERVINS : jouette 8 (gloses de La Capelle = « terme de chasseur » et de Lesquiennes – St-Germain « trou vertical dans un terrier »)

- LAON : jouette 51 (+ 6 juète) ; coup de poing 2 ; bondon 1, creute 1 ; rabouyère 1 (glosé à Brunchamel « nid de lapin, peu profond ») ; terrasson 1

- SOISSONS : jouette 25 ; terrasson 7 (+ eine tiote jouette 1) ; cheminée 1, trou de lapin 1

- CHÂTEAU-THIERRY : jouette 15 ; cheminée 1 ; terrasseau 1 ; terrasson 1

Question 17 – Terrain public en friche (flégar, frégar ou...)¹⁰

- SAINT-QUENTIN : ryé 2 ; chu l'plache 1

- VERVINS : savar 2 (1 ex. à Oisy) ; azoi 1, flégar 1, triot communal 1

- LAON : frégar 2 ; savar 2 ; terre vague 2 (+ vague 1) ; herbieux 1 ; triyo 1

- SOISSONS : savar 6 ; flégar 1 ; friche 1 ; pleu 1

- CHÂTEAU-THIERRY : jachère 1

Conclusion

L'enquête de Robert Lorient fut-elle une heureuse initiative ? La réalisation du projet n'a pu être poussée jusqu'au bout, et c'est ce que nous regrettons le plus, si ce n'est pour le département de l'Aisne.

L'aire d'emploi du démonstratif en fonction d'article s'est trouvée précisée et étendue. Les microtoponymes sont particulièrement exposés au figement et ils forment dans le lexique une catégorie à part ; il était impossible de se faire une idée à l'avance de cet usage dans ce domaine. Grâce à l'enquête toponymique une foule d'exemples précisément localisés ont été observés et consignés.

D'autres traits picards n'avaient pas été pris en compte dans l'élaboration du cadastre, à commencer par les picardismes les plus célèbres et qui peuvent tenir lieu de marqueurs. Pour le nord du département de l'Aisne les enquêtes de l'ALPic étaient à mailles trop lâches pour former des aires suffisamment fournies. L'enquête de 1947 complète heureusement celle dont l'ALPic a enregistré les résultats. Outre les relevés des lieux-dits, cadastraux ou non, le questionnaire fournissait une masse lexicale dont tous les éléments étaient localisés avec précision. Pour le nom de la motte de terre, trois zones se sont dégagées avec netteté : au nord c'est *roque* qui a été relevé majoritairement ; dans l'arrondissement de Saint-Quentin le résultat a été de 100% ; puis en allant du nord au sud, dans une zone intermédiaire, *roque* et *bloute* se sont partagé la faveur des correspondants, jusqu'à ce que *bloute* devienne à son tour nettement majoritaire. Était-il bon de proposer aux informateurs des formes entre lesquelles ils devaient choisir ou auxquelles ils devaient suppléer un terme mieux adapté ? Dans un cas au moins les résultats se sont trouvés visiblement brouillés : la forme proposée était *vwéyète* pour le sentier, mais celle qui figurait sur le cadastre était orthographiée *voyette*. Certains informateurs, tout en soulignant *vwéyète* pour indiquer leur choix, ont précisé la prononciation en ajoutant *vo -yette*,

exceptionnellement *vau-yette*. Quand les informateurs se contentaient d'écrire *voyette* comment trancher ? D'autre part le sémantisme a pu embarrasser les correspondants qui n'étaient pas tous des gens de la terre : la jachère a souvent été confondue avec la friche, ce qui n'aurait pas été possible un demi-siècle ou un siècle plus tôt.

Les réponses à la première question, *Terre pierreuse, peu fertile* peuvent paraître surprenantes. Quatre mots avaient été proposés aux correspondants : *garipène, garigue, garyole, garouille* ; tous ces mots figurent dans les réponses selon les proportions suivantes :

Garigue 8, *garouille* 7, *garipène* 3, *garyole*, écrit *gariole* 1. Parmi les mots proposés c'est donc *garigue* qui a été le plus en faveur ; nous n'avons cependant relevé aucun lieu-dit de cette forme. Le premier mot de la liste proposée figure dans l'article *carra* « stein » du FEW II, 408b ; la source est le *Petit glossaire du patois de Démuin* d'A. Ledieu, quatrième partie de la *Monographie d'un bourg picard*, éditée à Paris en 1873.

Le FEW a reproduit la glose de *garipène* : « terre de mauvaise qualité, vague et inculte » et mentionné une variante picarde *galipenne* dont le *l* serait dû à une influence du gaulois **gallos* « stein ». Le même glossaire mentionne en outre *garouene* et *garipette*. Le mot apparaît dans l'ouvrage de Jacqueline Picoche, *Un vocabulaire picard d'autrefois. Le parler d'Ételfay* Arras 1969. L'auteur donne à *garipèn* le sens de « terrain inculte » et renvoie à FEW II 408a, en précisant « sous pré-latin **carra* (pierre), étymon de *garigue*. Mot de formation obscure ». En A 13, « La terre et l'espace » on lit *en' garipèn'* (une terre inculte) parmi les noms des terrains pauvres car dans ce pays fertile « toutes les expressions dialectales désignent de mauvaises terres »¹¹.

Le mot *galipe*, bien qu'il n'ait pas été proposé, est mentionné 35 fois dans les réponses à la première question ; il semble que ce soit l'une des appellations de la « terre pierreuse » dans le sud du Laonnois et dans le Soissonnais. Toutefois le sens de « lopin, pièce de terre de taille réduite et de qualité médiocre » apparaît à plusieurs reprises dans les gloses qui accompagnent le relevé et c'est le sens qui était resté vivant. Sous l'étymon **scala* d'origine francique (FEW XVII 73b) et dont le sémantisme de base est « écaille », le Wartburg a regroupé *escalippe* au sens de « coquille » en ancien picard, et la forme *galipe* elle-même qui peut signifier « morceau de quelque chose » dans l'Yonne. On remarque une certaine cohérence sémantique entre les représentants de cette famille, appliqués en particulier aux éclats de pierre, et à la notion de « pièce détachée ». Après une déglutination de la partie initiale, il s'est produit une sonorisation de la consonne *k* devenue initiale, celle-là même que nous observons dans **carra*, radical présumé de *garipène*. Il n'est donc pas sûr que *galipe* et *garipène* appartiennent à la même famille.

En jetant les yeux sur l'ensemble du dossier on se rend compte que quelques obstacles majeurs ont été rencontrés par les enquêtés : l'évolution des sémantismes en rapport avec celle des façons de cultiver, la disparité entre l'orthographe et la prononciation ont été les plus redoutables. L'expérience est instructive et même les défaillances constituent un utile sujet de réflexion. Quoi qu'il en ait été, l'enquête fournit un ensemble important de données, datées et localisées, et sur ce point nous ne pouvons que nous féliciter.

Jacques CHAURAND
26, rue de la Ville
60660 CIREZ-LÈS-MELLO

Notes

¹ Dans *sablière-marnière* l'auteur a réuni deux concepts tout à fait différents et qui gagnent à ne pas être confondus. Pratiquement des microtoponymes sont toutefois le plus souvent assez explicites par eux-mêmes.

² *Chepoix* est le nom d'une commune de l'Oise ; la syllabe initiale *che* a été traitée comme un démonstratif (Cf. M. Lebègue, *Les noms des communes de l'Oise*, p.68).

³ Pour Montcrux, voir M. Lebègue *op. cit.* sous *Mory*. Montcrux est une variante de Maureux que motive l'humidité du site.

⁴ *tiau* représente la réduction de l'adjectif *petit*, le plus souvent orthographié *tiot*

⁵ Selon M. Lebègue *op. cit.*, Ansauvillers se prononce [sævilè].

⁶ *Beaurevoir*, prononcé [bjerwa] représente *belrewart* qui correspond au français *Beauregard*. Mais le nom a été traduit en latin *Bellum videre* par les clercs médiévaux d'où *Biauvoir* au XIV^e s, qui n'a pas détrôné l'aboutissement de *Belrewart*.

⁷ Voir FEW XVI 335b, s.v. *kluit* (fläm.) erdscholle, picard *cloitre* « (terre) froide et dure à la végétation », *clâte* « terre compacte ».

⁸ Pour l'étymologie de *crinquet* et des termes apparentés voir FEW XVI 389 a s.v. *crinc* (MNdl).

⁹ Voir FEW XIII 2, 433b, s.v. *turra* "éminence, colline". Le Dictionnaire de Trévoux donne *tureau* et la forme *turiaux* serait un nom du Centre selon ce Dict.

¹⁰ FEW, XVII 436b sous MndI **vredegaert*.

¹¹ L'auteur associe la pauvreté de la terre au *bief*: « Le bief est une terre rouge, argileuse, contenant du silex, compacte et collante, que l'eau ne traverse pas » (p.6) ou encore à la terre *clate* (question 4).

Annexe 1

Les démonstratifs en fonction d'article à Mennevret (cf. ALPic, vol I, pt. 83, c., 9 à 12)

Les démonstratifs en fonction d'article avaient été relevés au cours de l'enquête préparatoire à l'élaboration de l'Atlas, au moins *s/* et *ces* dans les séquences « je vois l'horloge » et « je vois les jardins » (c. 11 et 12). Or si nous consultons l'enquête de 1947 dans cette commune, nous constatons qu'aucun exemple de ce type ne figure. Le statut des microtoponymes est généralement intermédiaire entre celui de l'appellatif et celui du nom propre figé : échapperaient-ils à cette tendance ? Des sondages réalisés plus d'un demi-siècle après l'enquête de 1947 grâce à M. Francis Monfront, né à Mennevret et excellent connaisseur du terroir, montrent qu'il n'en est rien et que l'absence de démonstratifs tient à l'enquête elle-même plutôt qu'au langage des enquêtés. Dans la colonne 2 consacrée à la *Forme Patoise Ancienne ou Moderne* et faisant face à la colonne 1 où sont relevés les *Noms français des Lieux-dits d'après le Cadastre*, nous ne voyons apparaître que des différences qui tiennent aux sons constitutifs des mots mais aucun exemple de démonstratif en fonction d'article. Nous voyons ainsi qu'à la nasale[ã] du français, écrite *an* ou *en* correspond *in* : *el Pou Volin* pour « le poux volant » ou *vin* pour *vent* dans *Moulin à Vent* ; à *ou*, *au* du français peut correspondre *eu* : la *Terre à cailloux* devient *Terrain à cailleux*, le *Pré Gorrioux* devient *Pré Gorrieu* ; à plusieurs reprises la nasale finale écrite *ain* ou *in* en français reçoit un appendice palatal et a la forme [ɛj] écrite *inye* par les informateurs : *Moulinye à vin*, *pré du rouquinye Voie ed Bohinye*, *Clos Bedinye* sont les formes patoises correspondant à Le moulin à vent, Pré au Roux, La voie de Bohain, Le clos Bedin.

Nulle part n'apparaissent les particularités données par M.Monfront en 2005 :

1947 col. 1	1947 col.2	2005-011-
Le champ de bataille	0	s'kin de bataille / an. j'va an' à in bataille
Le pré maizoux	0	s' pré Maizoux
Le gouffre	0	s' gouffre
Le pré St. Jean	0	s' pré St. Jean
Le bois planté	0	s' bo planté
Le bois de Marchevenne	0	s' bo (de Marchevenne) ¹¹

Nous avons donc six exemples de démonstratif de forme [s] devant un nom masculin à initiale consonantique. D'après les formes relevées en 2005, il semble que le mot *pré* au singulier appelle

L'enquête de Robert Lorient en milieu picard (1947)

volontiers le démonstratif, alors que les deux *clos* (Clos Bedin, Clos Lambert) ainsi que les deux *bo(s)quets* (Bosquet du Vivier, Bosquet l'Image) sont précédés de l'article. Un masculin à initiale vocalique, *étang* est précédé de l'article : l'étang Bastien = l' *éin* Bastien.

Au féminin le démonstratif est *celle* : ex. *celle voyette* : « Je vais à Wassigny » se disait « j' va à Wassgné » et on pouvait préciser *par celle voyette* (la voyette existe toujours). L'enquête de 1947 ne fournit que deux exemples de *voie* prononcé *voie* [voj] ; tous deux précédés de l'article : voie de Bohain, voie d'Indigny (= d'Andigny) en 2005 et *voie d'Indigné*. Le lieu-dit de 1947, « la terre à cailloux » avait pour correspondant patois *Terrain à cailleux* selon l'informateur de l'époque. Mais la forme relevée en 2005 est celle terre à Cailleux et M. Monfront observe que terre s'applique à un espace plus important que terrain (terrainye) qui s'employait plutôt pour des jardins, ex. : il a un bieu terrainye.

Enfin le lieu-dit cadastral les « hayettes » est donné en 2005 sous la forme « ces hayettes » donc avec le démonstratif pour déterminant.

Nous arrivons donc à un total de neuf exemples la majorité (6) se recrutant parmi les masculins singuliers, à quoi s'ajoutent deux féminins et un pluriel. La proportion est d'autant plus à considérer que plus de la moitié du terroir de la commune était occupée par la forêt (611ha sur 1189 en 1947) où les microtoponymes sont moins denses.

Annexe 2 – Tugny-et-Pont

La commune de Tugny-et-Pont est située près du point 105 de l'ALPic (Saint-Simon) où le démonstratif employé en fonction d'article est *ch'* devant un masculin à initiale consonantique et *ché* (ches) au pluriel. Cette distribution avait laissé des traces dans le discours microtoponymique à Tugny. On s'en fera une idée grâce au tableau suivant qui regroupe 15 lieux-dits, 9 singuliers (1-9) et 6 pluriels (10-15)

Lieu-dit cadastral	Forme « patoise »	Nature du lieu-dit en 1947	De nos jours
1-Pature du bois du chapitre	Ch' bois du chapitre	Terre cultivée	N'existe plus
2-Près du bois Vieville	Près de ch' bois Vieville	Terre cultivée	
3-Le Bruais ¹¹	A ch' Bruais	Bois	Jardin d'agrément
4-5- Le Marais de haut	Ch' Marais d'haüt Ch' neu Pierre Hocquet	Marais	
6-Le Marais de Pont	Ch' marais d'Pont	Bois et marais Terre inculte	
7- Point du jour	A ch' Point du jour	Terre cultivée Terre accidentée	Écart sur la route
8-Le puits à bas	Ch' puits à bas	Terre cultivée	N'existe plus
9-Pature du Tordoir	Pature d'ech Tordoir	Terre cultivée	Les Tordoires
10-Les aloyeux	Ches aloyeux	Terre cultivée	
11-Pature des gallyons	Ches Gallyons	Terre cultivée	
12-Les 14 et 28 setiers	Ches 14 et 28 setiers	Terre cultivée	
13	Ches quatorze setiers	Terre cultivée	
14- Les seize setiers	Ches seize setiers		

15 Les vingt verges	Ches Vingt verges	Terre cultivée et marais	Les marais sont maintenant cultivés
---------------------	-------------------	--------------------------	-------------------------------------

Lavesne est un hameau et son nom, qui comporte une agglutination de l'article, n'est pas précédé d'un déterminant (J.-Cl. Malsy, *Les noms de lieux du département de l'Aisne*, I, p.63). Le lieu-dit *Derrière Lavesne* existe encore.

Les nomenclatures cadastrales reflètent une mutation profonde qui a fait disparaître les pâtures ainsi que quelques bois et secteurs de marais. Déjà en 1947 neuf pâtures figurant au cadastre sous ce nom étaient désignées comme des « terres cultivées » et se trouvaient ainsi démotivées. Comme nous l'avons déjà remarqué c'est devant les masculins à initiale consonantique et les pluriels que les démonstratifs employés en fonction d'article s'étaient le mieux conservés : pas d'exemples de *chel* au masculin ou de *chele* au féminin. Les formes « patoises » sont caractérisées par *l'*, *el* ou *al* au lieu de *la*, *del*, pour *de la* au féminin : au-dessus la Maladrerie (*ed. sur el M.*) et Pâture de la Mutte (*el P. del M*) ont été regroupés sous le nom de La Mutte. Un certain nombre de lieux-dits ont cessé d'exister : Pature d'en Bouy (*el' P. d'en B*), Pature de l'Outreau (*el' P. ed l'O*), Pâture de la Broche à rot (*el' P. del Broche à rôt*), Pâture de la vallée Dame Jeanne (*el' P. del V.D.J.*), Pâture de la Pierre à bénie (*el' P. del P. a b.*) qui existe encore. On voit que la nomenclature cadastrale, mise en place au XIX^{ème} siècle et sans considération des formes patoises, s'est beaucoup effritée : les remembrements (le dernier est de 1961) ont été particulièrement destructeurs et la tradition orale ne se reconstitue qu'à partir de traces.

Pour l'élaboration des annexes j'adresse mes plus vifs remerciements à M. Francis Monfront et aux personnes qui l'ont aidé, M. Leclère, maire de Mennevret, Mmes Blot et Venet (Ann. 1) ainsi qu'à ma collègue Mme Annette Brasseur et à M. Dereux (Ann. 2).

Jacques CHAURAND
26, rue de la Ville
60660 CIRES-LÈS-MELLO

LE DÉPARTEMENT DE AISNE de MAYOT

COMMUNES de LA FERME MAYOT 188

Inspection de la commune de la Ferme
Inspection de la commune de la Ferme

Région des Noms de Lieux-dits Actuels et Anciens

(Photos d'archives aux Archives)

Noms de lieux-dits actuels	Noms de lieux-dits anciens	Notes
Le Village	Le Village	
Le Fonds Tigeon	Le Fonds Tigeon	
La Cabrière	La Cabrière	
La Courrière	La Courrière	
Le Grand Suisant	Le Grand Suisant	

Notes: Les lieux-dits actuels sont ceux qui sont encore en usage. Les lieux-dits anciens sont ceux qui ont disparu ou qui ont été modifiés. Les noms de lieux-dits sont souvent très anciens et remontent à l'époque féodale. Ils peuvent être très variés et refléter l'histoire locale. Les noms de lieux-dits sont souvent très anciens et remontent à l'époque féodale. Ils peuvent être très variés et refléter l'histoire locale.

